

profits de l'industrie céréalière de l'Ouest. Comme on l'a déjà dit, le projet de loi C-155 permettra aux chemins de fer de toucher 100 p. 100 de leurs coûts variables à long terme, 20 p. 100 de leurs frais généraux et 20.5 p. 100 de leur apport de capital. D'ici à 1990, les chemins de fer obtiendront une hausse de 1000 p. 100 du tarif-marchandises. Aucune réduction de tarif n'a été prévue au cas où leurs frais diminueraient, ce qui doit plaire même au CP.

Je demande au ministre de ne pas nous enfermer dans ce carcan. Permettez-nous de décider qui profitera du tarif du Nid-de-Corbeau, afin que notre système puisse évoluer. Laissez les producteurs décider s'ils veulent toucher eux-mêmes l'argent ou s'ils veulent qu'il soit versé directement aux chemins de fer. Il est possible de mettre au point un système. C'est simple à faire pour le grain acheté par la Commission et, pour celui qui est consommé au Canada, c'est également plus simple qu'avec la formule prévue dans le projet de loi.

Il est difficile de trouver quoi que ce soit de drôle dans ce projet de loi. Néanmoins, les nombreuses allusions à la Grande Charte de l'Ouest et la façon désinvolte et cavalière dont le gouvernement l'a trahie me font penser à une petite histoire amusante qui a eu pour cadre les lieux mêmes de la signature de la Grande Charte, la jolie petite prairie de Runnymede, juste à la sortie de Windsor, en Angleterre. Un jour, un car plein de touristes passait par là aux environs de midi. Le guide déclara: «C'est à midi et quart que les barons d'Angleterre ont obligé le roi Jean à signer la Grande Charte.» Un des touristes, qui venait sans doute du Texas, regarda alors sa montre et dit: «Si notre chauffeur ne s'était pas trompé de route, nous serions arrivés à temps pour voir ça!» Le gouvernement traite notre Grande Charte de la même façon.

L'hon. Ron Huntington (Capilano): Monsieur le Président, dix minutes seulement pour débattre du principe d'une mesure aussi importante que le projet de loi C-155, cela suffit à peine pour s'éclaircir la voix. Permettez-moi tout d'abord de citer à l'intention du premier ministre une phrase tirée d'un ouvrage bien connu:

Il n'y a rien de plus difficile à maîtriser, ni de plus dangereux, ni de plus aléatoire que de prendre l'initiative d'instaurer un ordre nouveau, car le novateur se fait des ennemis de tous ceux qui ont bien réussi sous l'ancien régime, et se fait des défenseurs plutôt tièdes de tous ceux qui pourraient profiter du nouveau régime.

Bien entendu, le premier ministre (M. Trudeau) admire tellement celui qui a écrit cette phrase, Machiavel, l'auteur du *Prince*.

D'après le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet), le projet de loi C-155 est la troisième mesure législative importante présentée au cours de la présente session, la plus de longue de notre histoire. Nous entendons aussi le président du Conseil privé (M. Pinard) énumérer des douzaines de projets de loi dont il est si fier chaque fois qu'il prend la parole à la Chambre. Néanmoins, ses collègues prétendent que c'est le troisième projet de loi important que le gouvernement a proposé durant la présente session.

Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) s'est présenté à la Chambre pour signifier l'intention du gouvernement d'imposer la clôture. Nous avons débattu du principe dont s'inspire ce projet de loi durant 651 minutes. Nous luttons actuellement contre l'imposition de la clôture à l'égard d'un projet de loi aussi important pour le Canada.

Transport du grain de l'Ouest—Loi

Je suis originaire de la Colombie-Britannique et certains peuvent se demander pourquoi ce projet de loi m'intéresse tellement. Il m'intéresse car il touche à toute la chaîne alimentaire au Canada.

Que veut faire le gouvernement actuel? Il a mis de côté le projet de loi C-85 sur Canagrex. Il menace d'imposer la clôture pour accélérer l'adoption du projet de loi au Parlement. Voici que le gouvernement nous présente le projet de loi C-155 et impose immédiatement des restrictions à l'étude d'une mesure aussi importante pour chaque citoyen et chaque région du Canada. Un gouvernement qui adopte une attitude aussi arrogante et qui veut ainsi abuser de son pouvoir doit être au bout de son rouleau.

● (1125)

J'ai ici quelques communications que j'ai reçues de citoyens de la Colombie-Britannique qui veulent appuyer le projet de loi C-155. Ils recommandent instamment aux députés de la Colombie-Britannique d'appuyer le projet de loi C-155 proposé aux Canadiens et aux députés. Il y a, entre autres, un télex de M. K. P. Benson, président directeur général de British Columbia Forest Products Ltd. Ce télex conseille aux députés conservateurs de la Colombie-Britannique d'appuyer le projet de loi C-155 tel quel. Je vous signale, monsieur le Président, et je dis par votre intermédiaire à M. Benson et à la compagnie British Columbia Forest Products qu'il n'est nullement question qu'en tant que député de la Colombie-Britannique j'accepte d'un démarcheur parlementaire tel que lui une directive de cette nature.

Comment se fait-il que j'aie reçu ce télex? J'ai reçu, comme tous les autres députés de la Colombie-Britannique ce message de la société B.C. Forest Products dans une enveloppe en provenance du bureau du Conseil privé. Cela montre à quelles manœuvres le gouvernement se livre auprès des intéressés en Colombie-Britannique qui, à leur tour, s'adressent aux députés.

J'ai reçu une autre lettre de nature bien différente de la société Columbia Containers Limited, de Vancouver (C.-B.), une petite entreprise très intéressante qui a utilisé du matériel et des montants d'élévateurs abandonnés pour se construire des silos. Cette compagnie a commencé à remplir de houblon en provenance des Prairies les conteneurs vides qui quittent le port de Vancouver parce que nous n'avons pas suffisamment de conteneurs pour le transport de nos produits d'exportation. Le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau tel quel procurait un avantage à la société Columbia Containers. Elle a commencé à combler une lacune du marché. Elle s'inquiète vivement, car si le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau ne demeure pas en vigueur ou si le projet de loi C-155 n'est pas adopté, elle devra probablement déplacer ses installations ou réduire son tonnage.

Je peux comprendre les préoccupations de cette société, mais j'évolue moi aussi dans le milieu des affaires. Toute ma vie, j'ai dû adapter ma façon d'exploiter mon entreprise. Le transport est un facteur qui touche toutes et chacune des entreprises dans le monde entier. Dès qu'une formule change, dès que quelque chose s'améliore, c'est un marché de perdu ou de gagné. C'est aux hommes d'affaires à être suffisamment perspicaces pour prévoir ces changements.

Le ministre des Transports (M. Pepin) a fait très bonne figure dans l'Ouest. Il a été accessible, il a parlé, il a écouté, il a été courtois. Je crois que tout le monde là-bas l'a vraiment